

étroit pour penser que parmi les conservateurs il n'y a pas de bons citoyens. Un grand nombre de ces habitants du canton de Sherrington sont conservateurs et ils m'ont fait des reproches, parce que je suis supposé avoir négligé de demander cette somme infime. Je connais de riches cultivateurs dans cette région qui ont 100, 200 et parfois 300 acres de terre qu'il leur est impossible de cultiver par suite des conditions actuelles; tandis que, si ce travail était fait, toute cette étendue de terrain pourrait être mise en valeur avec de très bons résultats pour cette partie du pays. Pour me justifier devant le comité et les électeurs de ma circonscription, surtout ceux qui m'ont attaqué, je rappellerai au comité que, le 21 décembre 1931 et le 21 janvier 1932, j'ai présenté deux demandes semblables au ministre du Travail, en conformité de la loi des secours, en réponse à une circulaire envoyée à tous les membres de la Chambre, demandant quelle sorte de travaux publics ils pouvaient suggérer dans leurs comtés, travaux qui seraient utiles aux citoyens et donneraient de l'emploi aux chômeurs. En réponse, j'ai mentionné plusieurs travaux publics susceptibles d'être exécutés dans mon comté et surtout le dragage de la petite rivière Montréal. Le 4 février, le ministre des Travaux publics m'a répondu comme suit:

Cher monsieur Dupuis,

M. Harry Hereford, directeur fédéral du service de secours aux chômeurs m'a envoyé copie de vos lettres en date du 21 décembre et du 21 janvier, en même temps que ses réponses à celles-là, au sujet des demandes de travaux en conformité de la loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, de 1931, dans le comté de Laprairie-Napierville.

Quand on a préparé des listes expérimentales des travaux qui devaient être exécutés directement par le gouvernement fédéral, nous devions étudier tout d'abord la catégorie de travaux qui pouvaient être compris dans un programme limité, pour chaque province, et à limiter ceux-là aux travaux des ports et rivières et aux édifices publics, selon la coutume établie au ministère des Travaux publics. Il était aussi nécessaire de prendre en considération les situations les plus pressantes résultant de la désagrégation qui existait dans l'industrie des grands centres ouvriers.

En ce qui regarde le département en dehors des édifices publics, les travaux sont restreints surtout aux besoins réels de la navigation, en tenant compte des conditions saisonnières pour exécuter ces travaux. Nous ne pourrions pas entreprendre un programme étendu de travaux de protection ou de drainage. On ne prétend pas que le gouvernement fédéral exécute des travaux dont l'initiative pourrait être prise par les provinces et les municipalités, sauf en payant une certaine proportion du coût des travaux, et si ces travaux étaient groupés et soumis au ministère du Travail par les provinces et finalement autorisés par le gouvernement fédéral.

Comme vous le savez, en vertu de cette loi, l'aide à l'agriculture a été limitée aux provinces

[M. Dupuis.]

des prairies et le ministère de l'Agriculture s'est occupé de ces questions.

Je ne lirai pas toute la lettre, mais j'ai lu le paragraphe disant que ces travaux ne pouvaient être exécutés et que, sous le régime de la loi des secours, les provinces de Québec et d'Ontario n'avaient droit à aucun crédit. Je ne veux pas critiquer le Gouvernement mal à propos, parce que je suis d'avis qu'il éprouve assez d'embarras sans que j'en ajoute, mais je me croyais obligé de faire cette déclaration afin que les amis des honorables membres qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, ne m'accusent pas, à l'avenir, d'avoir négligé leurs intérêts. De plus, je crois que le ministre des Travaux publics, pour qui j'ai le plus grand respect à cause de sa bonté et de toutes les excellentes qualités que je suis prêt à voir en lui, personnellement...

Un MEMBRE: C'est un charmant homme.

M. DUPUIS: Je ne veux pas lui jeter de fleurs, mais il le mérite. J'espère que lorsque le ministre répondra mettant de côté tout ce que j'ai dit au sujet de ses qualités personnelles, mais au seul point de vue de l'administration, en comparant ce qui a été accordé à d'autres que je ne nommerai pas, il pourra m'affirmer qu'il donnera ce modeste montant.

M. CASGRAIN: Combien?

M. DUPUIS: C'est seulement \$2,000.

M. CASGRAIN: Pour un brise-lames?

M. DUPUIS: Non, pour terminer le dragage de la rivière, afin de drainer une grande superficie de terre dans mon comté.

M. NEILL: Les fleurs seraient bon marché, à ce prix.

L'hon. H. A. STEWART: Je pourrais payer cela moi-même.

M. DUPUIS: Un honorable député à ma gauche dit que cela serait plus facile s'il s'agissait de \$400,000, mais je ne crois pas cela. J'attendrai d'avoir une réponse favorable du ministre; ensuite, j'aurai une autre demande à présenter.

L'hon. H. A. STEWART: Si mon honorable ami remet sa seconde demande jusqu'à ce qu'il reçoive la promesse, il ne présentera pas cette seconde demande ce soir. Je n'ai pas sous les yeux les détails des travaux auxquels il fait allusion et qui ont été entrepris, il y a quelques années, dans la petite rivière Montréal. Je crois qu'il s'agissait d'une entreprise basée sur une contribution de la province de Québec et, peut-être aussi, de la municipalité intéressée dans le projet.

M. DUPUIS: La moitié par Québec et la moitié par Ottawa.